

14^{ème} FORUM RIVIERES – Réseau Techniciens et Médiateurs de Rivières

14-15 Novembre 2019



BASSIN DU LOING

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX



Agir ensemble au service des rivières

Mieux comprendre l'EPAGE : l'expérience pionnière du Loing labellisé

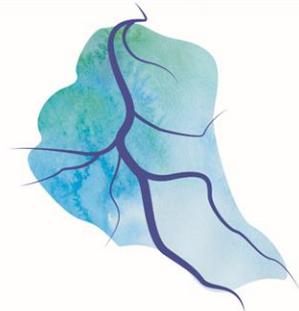
Sommaire



1. Le Bassin du Loing en Seine-Normandie
2. Une histoire ancienne
3. Qu'est ce qu'un EPAGE ?
4. EPAGE et EPTB ?
5. Pourquoi un EPAGE sur le BV du Loing
6. La crue de Mai 2016 – phénomène déclencheur
7. Une constitution accéléré
8. Les missions de l'EPAGE
9. L'EPAGE en chiffres
10. Les collectivités adhérentes
11. Le mode de représentativité des EPCI-FP
12. Une équipe politique adaptée
13. Une équipe technique et administrative renforcée
14. Les comités de bassins
15. Le PAPI d'intention
16. Le Contrat Eau et Climat



Le Bassin du Loing en Seine-Normandie



BASSIN DU LOING

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX

Une histoire ancienne

Plus de 60 ans d'existence !

- **De 1950 à 2012 : 25 communes adhérentes**

- **2013 : 35 communes adhérentes**

Fusion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin du Puiseaux et du Vernisson (SIABPV) et du Syndicat Mixte des Vallées du Loing et de l'Ouanne (SIVLO).

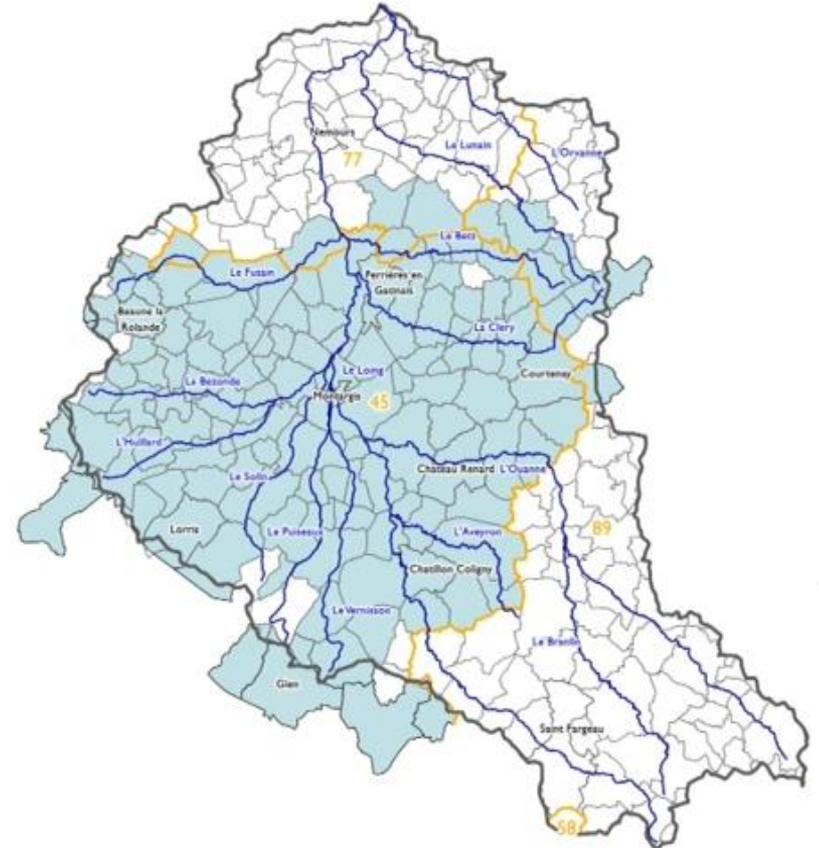
- **2014 : 69 communes adhérentes**

Fusion de 5 syndicats (syndicat mixte d'études et de travaux pour l'aménagement de la vallée de la Cléry, syndicat intercommunal d'aménagement du bassin du Solin, syndicat intercommunal d'assainissement du bassin de la Bezonde, Syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien du Betz et le Syndicat de la Vallée du Loing (SIVLO)

- **2015 : 110 communes adhérentes**

Extension du périmètre d'intervention aux communes orphelines

- **2015 à 2018** : poursuite des démarches visant à créer une structure unique à une échelle cohérente – Projet EPAGE Loing





- Syndicat mixte fermé de 110 communes
- Constitué de 10 EPCI –FP dont 1 CA

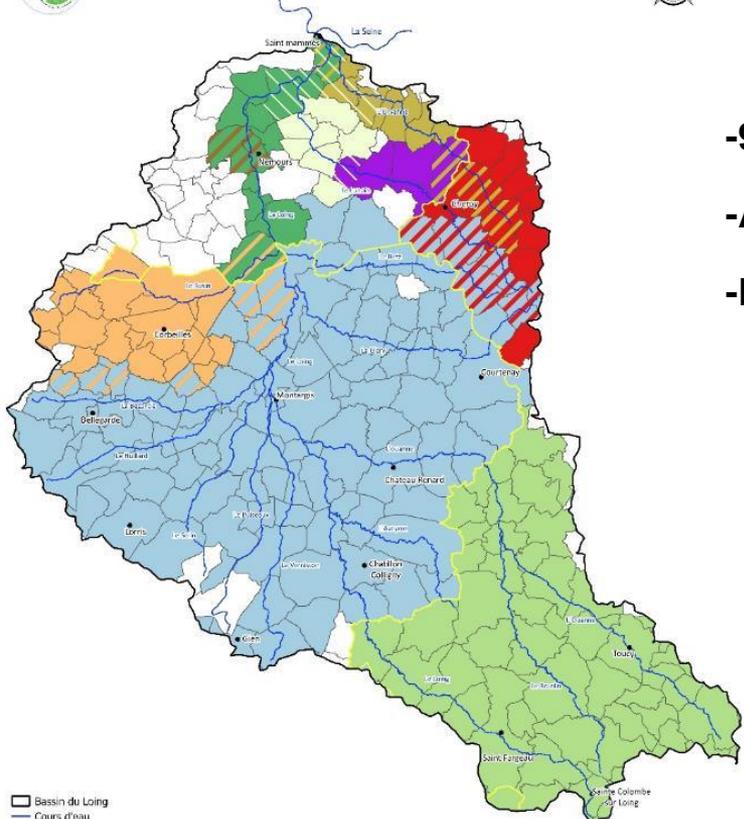


-9 anciens Départements (des et Milieux Aquatiques Seine)

-Absence de Région (Cens sur la partie aval du Bassin versant ; Bourgogne Franche Comté)

-Des secteurs « orphelins » ;

- 830 kms de cours d'eau
- 156 000 habitants
- Signataire d'un outil contractuel AESN Contrat Global Loing en Gâtinais (2^{ème} contrat 2014-2018)
- SAGE Nappe de Beauce (eaux souterraines)
- 10 agents
- Exerce une compétence « rivières »
- Budget étude et travaux de 4,3 Millions d'euros
- Contribution de 3€/habitants



- Bassin du Loing
- Cours d'eau
- Fédération des eaux Puisoye Forêtaine - (52)
- Syndicat Mixte de la Vallée du Loing (SIVLO) - (111)
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin du Fusin - (28)
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Loing (SMAGL) - (16)
- Communauté de Communes Gâtinais en Bourgogne - (18)
- SIVU Ru du Bignon - (2)
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Haut Lunain - (5)
- Communauté de communes de Moret Seine et Loing (Bes Lunain) - (13)
- Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Vallée de l'Orvanne - (12)



Fragilité financière

Les syndicats sont
**financièrement fragiles et
dépendants des
subventions**

Fragilité juridique

Un exercice des missions sans
“filet” juridique (exercice des
missions dans un cadre juridique flou,
fragilité juridique des statuts des
syndicats...)

Syndicat de gestion locale des cours d'eau



Fragilité organisationnelle

Manque de lisibilité
collective des
structures locales de
gestion des cours
d'eau

Des politiques nationales et
européennes qui **segmentent**
les interventions des
syndicats au détriment d'une
logique cohérente de bassin
versant

Un **paysage
institutionnel
mouvant** (réforme des
collectivités et de l'Etat) :
**une pression
supplémentaire sur la
gestion locale des
cours d'eau**

Qu'est ce qu'un EPAGE / contexte :

-**La loi n°214-58 du 27 janvier 2014** de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) a créé la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Cette loi modifie de fait le contexte législatif des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et **crée les établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE)**.

-**Le code de l'environnement fixe qu'un EPAGE** est un groupement collectivités territoriales constitué en syndicat mixte à l'échelle d'un bassin versant d'un fleuve côtier sujet à des inondations récurrentes ou d'un sous-bassin hydrographique d'un grand fleuve en vue d'assurer, à ce niveau, la prévention des inondations et des submersions marines ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux.

-Cet établissement comprend les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations en **application du 1bis de l'article L211-7 du présent code**.

Son action s'inscrit dans les principes de **solidarité territoriale**, notamment envers les zones d'expansion des crues, qui fondent la gestion des risques d'inondation. Les EPAGE sont des syndicats mixtes qui ont vocation à assurer la maîtrise d'ouvrage d'actions « milieux aquatiques » et « prévention des inondations »
Son périmètre d'intervention **ne peut comporter d'enclave et doit être d'un seul tenant, et ne pas se superposer avec un autre EPAGE**.

➤ L'EPAGE, qu'est-ce que c'est ?

Un nom

proposé à toutes les structures de gestion des cours d'eau qui interviennent à l'échelle du bassin versant et qui assurent des missions de gestion intégrée des cours d'eau

Pas une nouvelle structure

EPAGE

*Etablissement Public d'Aménagement
et de Gestion des Eaux*

Un outil de sécurisation juridique et financière des syndicats

Un moyen de clarifier le rôle de chacun à différentes échelles (relation EPAGE / EPTB par exemple)

FORCES et MOTIVATIONS pour devenir EPAGE



- ***Nous intervenons à la bonne échelle (le bassin versant hydrographique)***
- ***Nos actions sont proches du terrain***
- ***Nos syndicats : une véritable synergie avec l'aménagement du territoire et l'urbanisme.***
- ***Nous sommes indispensables à la mise en œuvre des politiques européennes et nationales.***
- ***Nous ne voulons pas créer de nouvelles structures mais structurer l'existant.***

Rappel concernant les EPAGE



Critères de l'article R.213-49 du code de l'environnement pour la délimitation des périmètres d'intervention des EPAGE ou EPTB

La délimitation du périmètre d'intervention de l'établissement public territorial de bassin ou de l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau respecte :

- La cohérence hydrographique** du périmètre d'intervention, d'un seul tenant et sans enclave ;
- L'adéquation** entre les missions de l'établissement public et son périmètre d'intervention ;
- La nécessité de disposer de **capacités techniques et financières** en cohérence avec la conduite des actions de l'établissement ;
- L'absence de superposition** entre deux périmètres d'intervention d'établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau.

EPAGE et EPTB ?

	EPAGE	EPTB
Procédure de création	Le périmètre d'intervention est arrêté par le préfet coordonnateur de bassin. Cet arrêté dresse la liste des collectivités et EPCI-FP intéressés. Le préfet de département autorise sa création après accord des organes délibérants des collectivités et EPCI-FP intéressés à la majorité qualifiée.	
Périmètre	Échelle d'un bassin versant d'un fleuve côtier sujet à des inondations récurrentes ou d'un sous-bassin hydrographique d'un grand fleuve	Échelle d'un bassin ou d'un groupement de sous-bassins hydrographiques
	La délimitation du périmètre d'intervention respecte des critères : <ol style="list-style-type: none"> 1. cohérence hydrographique (un seul tenant, sans enclave) 2. adéquation entre missions et périmètre 3. capacités techniques et financières en cohérence 4. absence de superposition entre deux périmètres ; par dérogation, la superposition est permise au seul cas où la préservation d'une masse d'eau souterraine le justifierait. 	
Statut	Syndicat mixte (ouvert ou fermé)	
	Communes ou EPCI-FP compétents en Gemapi sur son périmètre d'intervention.	Collectivités et EPCI-FP situés dans le périmètre n'ont pas l'obligation d'adhérer, et donc de transférer leur compétence.

Pourquoi un EPAGE sur le BV du Loing?



2015 : volonté marquée des élus du SIVLO de mobiliser les syndicats de rivières voisins et de poursuivre le processus de fusion engagé afin de créer une structure unique (on commence à parler d'EPAGE...)

2016: Le SIVLO lance une étude de gouvernance à l'échelle du bassin du Loing

Des freins relevés dus à :

Des différences d'approches

Des fonctionnements de syndicats de rivières différents

Des territoires orphelins (aucune gestion GEMA)

Une perception différente des élus en fonction des territoires

Des moyens techniques et financiers différents

Une sensibilisation à l'exercice de la compétence GEMAPI inégale en fonction des territoires

2016 – une crue exceptionnelle sur le bassin du Loing

Plusieurs visites à Montargis et Nemours du 1^{er} Ministre et Ministre de l'Intérieur

Des objectifs de résultats rapides demandés par le Préfet Coordonnateur de Bassin Seine

Des objectifs ambitieux de créer une structure opérationnelle à échelle cohérente inscrits dans de nombreux rapports (CGEDD, Retex crue, etc)

Un calendrier contraint

Fin 2017 : Le Préfet Coordonnateur de Bassin nomme un Préfet « médiateur » (préfet COMBE) afin de piloter le groupe de travail en préfiguration de la création de l'EPAGE

En 6 mois: 6 réunions de travail avec les 18 EPCI concernés, les 5 syndicats de rivières et services de l'Etat

Les travaux ont consisté début 2018 à définir :

Le périmètre d'intervention (membres et limite géographique,) et de **compétences** (objet du groupement et compétences transférées).

Les **modalités de représentation**, de prise de décision et de **répartition financière**.

Les modalités pratiques de fonctionnement (lieu du siège du syndicat, durée pour laquelle il est institué, conditions de modifications, receveur du syndicat)



1. Evolution du niveau d'eau - station du Pont du Tivoli (commune de Montargis)
(Du samedi 28 mai 2016 au Lundi 13 juin 2016)

Samedi 28 mai à 16h	0.27m
Dimanche 29 mai	0.68m
Lundi 30 mai à 12h00	0.81m
Lundi 30 mai à 24h00	1.18m
Mardi 31 mai à 10h00	2.24m
Mardi 31 mai à 13h00	2.55m
Mardi 31 mai à 17h30	3.25m
Mardi 31 mai à 19 h00	3.40m
Mardi 31 mai à 21 h00	3.44m
Mardi 31 mai à 2h00	3.43m
Mardi 31 mai à 3h00	3.40m
Mercredi 1 ^{er} juin à 3h00	3.40m
Mercredi 1 ^{er} juin à 14h00	3.13m
Jeudi 2 juin à 5h00	2.65m
Jeudi 2 juin à 17h30	2.29m
Vendredi 3 juin à 22h	2.00m
Samedi 4 juin à 18h30	1.55m
Dimanche 5 juin à 12h00	1.33m
Lundi 6 juin à 18h40	1.11m
Mardi 7 juin à 20h40	0.85m
Mercredi 8 juin à 16h00	0.54m
Lundi 13 juin à 4h00	0.49m

Comparaison crue 1910 : 3.16m

Suite aux précipitations, premières montées du Loing et Quanne

Pic de crue à 3,44m plafonné sur 5 h consécutives de 21h à 2h00

Amorce de décrue lente

La crue de 2016 – Phénomène déclencheur

Pluviométrie sur le Bassin du Loing :

- 250 mm sur 4000 km²
- 1 Milliard de M³ d'eau

Soit la consommation en eau potable des 293 000 Habitants du bassin en 93 ans !



- Montargis : 4,6 M€
- Nemours : 4M€
- Moret-sur-Loing : 3M€
- Bagneaux-sur-Loing : 2 M€
- Souppes sur Loing : 1,5M€
- VNF : 12,5 M€ pas de précision de la zone concernée, mais le BV du Loing est zone la plus touchée pour VNF.

EVALUATION : Au total : 15-20 M€ pour les collectivités et 12,5 M€ pour VNF

N.B : 1,2 milliards sur le bassin Seine



Notre avenir passe par un P.A.P.I.

Le 29 mai 2017, veille du 1^{er} anniversaire des inondations, nous avons proposé à l'ensemble des syndicats de rivières et communes du bassin du Loing de se regrouper en une structure unique au 1^{er} janvier 2018. **C'est possible !**

UN PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS - P.A.P.I. DEVRA IMMÉDIATEMENT ÊTRE MIS EN PLACE !

C'EST LA SEULE RÉPONSE PERMETTANT DE LIMITER EFFICACEMENT LES DOMMAGES PROVOQUÉS PAR LES CRUES DU LOING ET DE SES AFFLUENTS !

SANS COHÉSION GARE AUX INONDATIONS



SOLIDARITÉ AMONT - AVAL OBLIGATOIRE

En juin prochain, les Préfets des 3 départements concernés (Loiret, Yonne et Seine-et-Marne) consulteront les communes du bassin du Loing pour qu'elles se regroupent dans un syndicat de rivière unique.

IL APPARTIENT DONC AUX SERVICES DE L'ÉTAT ET À NOS ÉLUS DE PRENDRE LEURS RESPONSABILITÉS. « À CHAQUE FOIS QUE L'ON PERD DU TEMPS, ON MET LES POPULATIONS EN DANGER. »

Les conclusions des 2 rapports commandés suite aux inondations de juin 2016, par le Premier ministre et le Ministre de l'Environnement, préconisent notamment la réunion du bassin du Loing en une structure unique. **C'est ce que nous proposons !**

SIVLO - Syndicat de la Vallée du Loing
110 communes et 156 000 habitants au service des rivières !
158 rue Paul Doumer - 45200 Montargis
contact@sivlo.fr - f SIVLO - www.sivlo.fr

Exprimez-vous, réagissez, illekez !

Document à destination des élus

Inondations : état des lieux

Le syndicat SIVLO veut qu'un Syndicat de bassin assure le relais sans perdre de temps

Solution urgente : écrivons les crues

Presque le double bilan des inondations de 2016, le principal indicateur inattendu de l'ampleur de la catastrophe a été le nombre de victimes humaines. Notamment en termes de proximité des inondations.

« Pour réduire les effets de toute nouvelle crue, le SIVLO (Syndicat intercommunal de rivières de la vallée du Loing) doit nous aider à mieux connaître les zones à risque, pour nous permettre d'anticiper les conséquences de l'écoulement des eaux grâce à des travaux hydrauliques », nous a dit le président de l'ancien SIVLO, l'In SIVLO d'aujourd'hui démissionnaire, début juillet de 7 mois après que nous ayons demandé au syndicat de rivières du Loing, lequel n'aurait pas été créé, de nous accompagner sur les communes de la Vallée du Loing, jusqu'en Seine-et-Marne.

Il reste encore 60 communes à convaincre

Après consultation - via les préfets de l'Yonne et de la Seine-et-Marne - de la dernière assemblée des



Pour que les travaux sur les rivières soient dictés de manière cohérente, une méthode d'évaluation sur l'ensemble du bassin doit être définie d'urgence. C'est le message du SIVLO.

élués devant une 12^e assemblée - 62 communes de l'Yonne (Pithou-Fortier) sont déjà convaincues par ce principe de solidarité. Les communes restantes par Craonnois et Lamoignon n'ont pas encore été convaincues.

« Sans cohésion, que sont les inondations. On ne peut donc clairement les éviter à nos 60 communes restantes au SIVLO pour éviter les conséquences de la crue des grands travaux dans le cadre d'un SIVLO », explique M. L'Yonne. C'est une décision de ce SIVLO qui sera prise à l'issue de la campagne d'information prévue dans la presse (cf. page 10).

« Sans cohésion, que sont les inondations. On ne peut donc clairement les éviter à nos 60 communes restantes au SIVLO pour éviter les conséquences de la crue des grands travaux dans le cadre d'un SIVLO », explique M. L'Yonne. C'est une décision de ce SIVLO qui sera prise à l'issue de la campagne d'information prévue dans la presse (cf. page 10).

À quand un circuit d'alerte ultra-réactif ?

C'est sur la gestion de crise et sur la prévention des inondations que le SIVLO a été créé. C'est une décision de ce SIVLO qui sera prise à l'issue de la campagne d'information prévue dans la presse (cf. page 10).

« C'est sur la gestion de crise et sur la prévention des inondations que le SIVLO a été créé. C'est une décision de ce SIVLO qui sera prise à l'issue de la campagne d'information prévue dans la presse (cf. page 10).

« C'est sur la gestion de crise et sur la prévention des inondations que le SIVLO a été créé. C'est une décision de ce SIVLO qui sera prise à l'issue de la campagne d'information prévue dans la presse (cf. page 10).

« C'est sur la gestion de crise et sur la prévention des inondations que le SIVLO a été créé. C'est une décision de ce SIVLO qui sera prise à l'issue de la campagne d'information prévue dans la presse (cf. page 10).

« C'est sur la gestion de crise et sur la prévention des inondations que le SIVLO a été créé. C'est une décision de ce SIVLO qui sera prise à l'issue de la campagne d'information prévue dans la presse (cf. page 10).

« C'est sur la gestion de crise et sur la prévention des inondations que le SIVLO a été créé. C'est une décision de ce SIVLO qui sera prise à l'issue de la campagne d'information prévue dans la presse (cf. page 10).

Dans les mains de Nicolas Hulot

« C'est sur la gestion de crise et sur la prévention des inondations que le SIVLO a été créé. C'est une décision de ce SIVLO qui sera prise à l'issue de la campagne d'information prévue dans la presse (cf. page 10).

Environnement de rivières ne disparaît pas avec le cryptage.



« C'est sur la gestion de crise et sur la prévention des inondations que le SIVLO a été créé. C'est une décision de ce SIVLO qui sera prise à l'issue de la campagne d'information prévue dans la presse (cf. page 10).

Illustration - Ne pas être surpris par un inondation



Le 29 mai 2017, veille du 1^{er} anniversaire des inondations, nous avons proposé à l'ensemble des syndicats de rivières et communes du bassin du Loing de se regrouper en une structure unique au 1^{er} janvier 2018. **C'est possible !**

UN PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS - P.A.P.I. DEVRA IMMÉDIATEMENT ÊTRE MIS EN PLACE !

C'EST LA SEULE RÉPONSE PERMETTANT DE LIMITER EFFICACEMENT LES DOMMAGES PROVOQUÉS PAR LES CRUES DU LOING ET DE SES AFFLUENTS !



En juin prochain, les préfets des 3 départements concernés (Loiret, Yonne et Seine-et-Marne) consulteront les communes du bassin du Loing pour qu'elles se regroupent dans un syndicat de rivière unique.

IL APPARTIENT DONC AUX SERVICES DE L'ÉTAT ET À NOS ÉLUS DE PRENDRE LEURS RESPONSABILITÉS. « À CHAQUE FOIS QUE L'ON PERD DU TEMPS, ON MET LES POPULATIONS EN DANGER. »

Les conclusions des 2 rapports commandés suite aux inondations de juin 2016, par le Premier ministre et le Ministre de l'Environnement, préconisent notamment la réunion du bassin du Loing en une structure unique. **C'est ce que nous proposons !**

Exprimez-vous, réagissez, illekez !

La procédure de création – Une constitution accélérée

- **15 mai – 15 aout 2018 :**

Consultation officielle des 18 EPCI sur la création et périmètre de l'EPAGE Bassin du Loing

- 16 EPCI ont voté favorablement
- 1 EPCI a voté défavorablement
- 1 EPCI n'a pas voté (avis réputé favorable)

- **Seconde consultation (3^{ème} trimestre 2018):**

Les EPCI sont sollicités par les 3 préfetures afin qu'ils délibèrent sur :

- la dissolution des syndicats de rivières au 31 décembre,
- le transfert à l'EPAGE de l'actif, passif ainsi que l'ensemble des résultats sans retour aux EPCI
- le transfert à l'EPAGE du personnel des syndicats de rivières
- **Dernière étape:**

Signature de l'arrêté inter-préfectoral de création de l'EPAGE en décembre 2018

Création effective au 1^{er} janvier 2019

Les missions de l'EPAGE

Exercice de la compétence GEMAPI Missions hors GEMAPI (items 4 et 12)

- Article L. 211-7 CE : Les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les syndicats mixtes sont habilités à utiliser les articles L. 151-36 à L. 151-40 du code rural et de la pêche maritime pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant **un caractère d'intérêt général ou d'urgence**, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant :
 - 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
 - 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
 - 3° L'approvisionnement en eau ;
 - 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
 - 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
 - 6° La lutte contre la pollution ;
 - 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
 - 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;
 - 9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;
 - 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
 - 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
 - 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

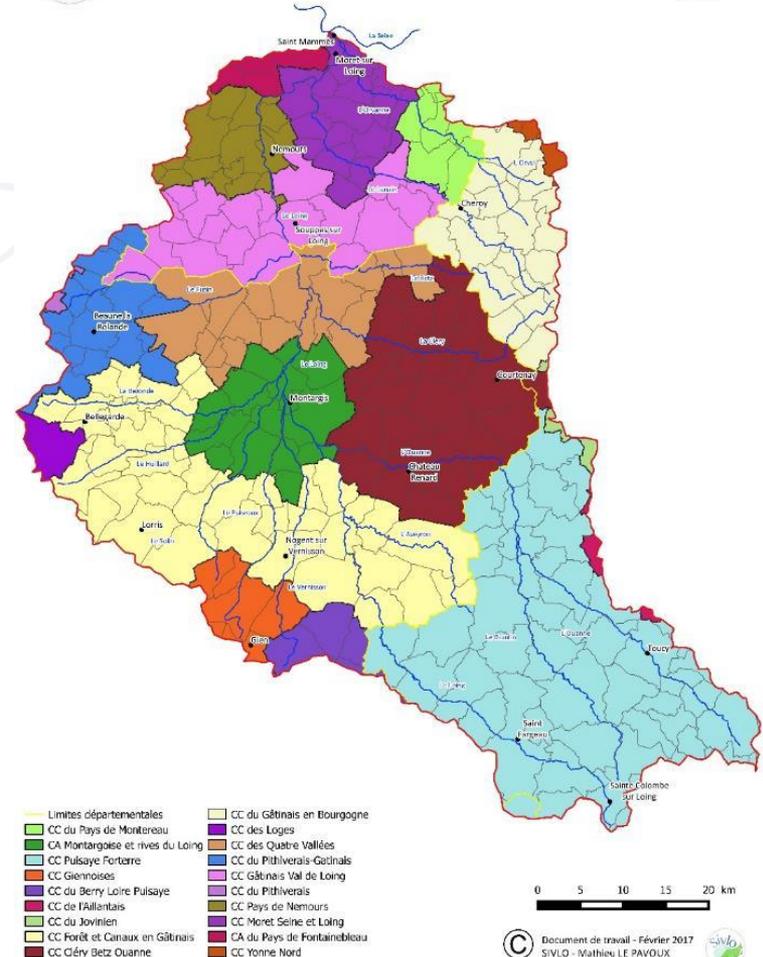
L'EPAGE en chiffres



EPCI à fiscalité propre au 1er Janvier 2017
sur le périmètre de l'EPAGE Loing



- Un syndicat mixte fermé sur le bassin du Loing : l'EPAGE Loing
- 18 EPCI à fiscalité propre
- 269 communes concernées
- 276 000 habitants
- + de 4 000 km² de superficie de bassin
- 3 Départements (Loiret, Yonne et Seine et Marne)
- 3 Régions (Centre Val de Loire, Ile de France et Bourgogne Franche Comté)
- 3 000 kms de cours d'eau
- Une équipe technique et administrative renforcée couvrant tout le territoire
- Un interlocuteur unique





Les collectivités adhérentes

18 EPCI dont :

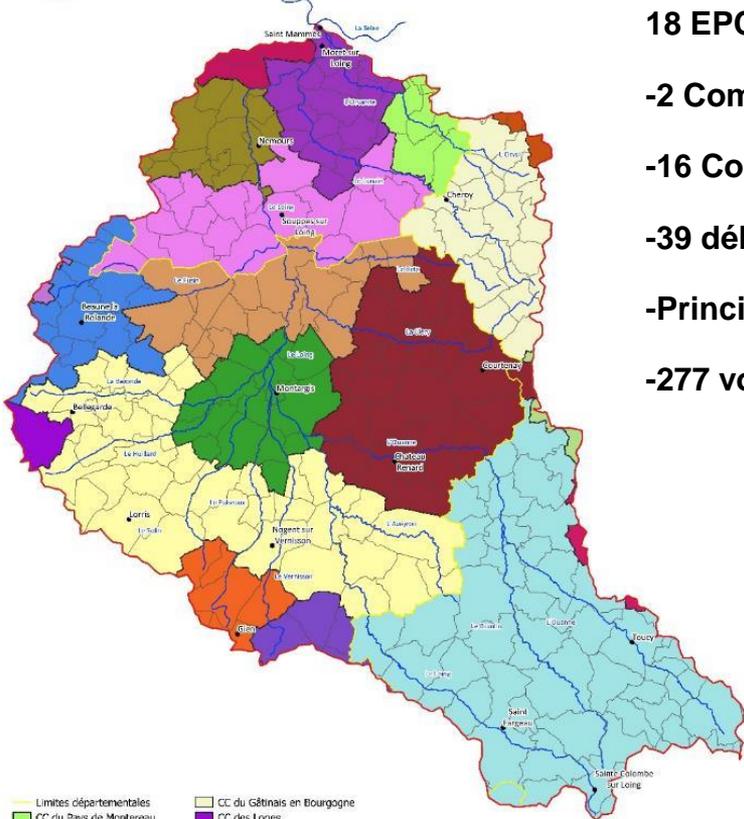
-2 Communautés d'Agglomération

-16 Communautés de communes

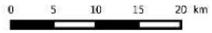
-39 délégués communautaires siégeront au comité syndical de l'EPAGE

-Principe du vote plural

-277 voix délibératives



- Limites départementales
- CC du Pays de Montargis
- CC Montargoise et rives du Loing
- CC Puisaye-Forterre
- CC Giennoises
- CC du Berry Loire Puisaye
- CC de Faillentaix
- CC du Jovinien
- CC Forêt et Canaux en Gâtinais
- CC de Gâtinais en Bourgogne
- CC des Loges
- CC des Quatre Vallées
- CC du Pithiverais-Gâtinais
- CC Gâtinais Val de Loing
- CC du Pithiverais
- CC Pays de Nemours
- CC Moret Seine et Loing
- CC du Pays de Fontainebleau
- CC Cléry Betz Ouanne
- CC Yonne Nord



Population théorique de l'EPCI sur le bassin versant du Loing	Nombre de délégués
Inférieure à 1000 habitants	1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant
Comprise entre 1000 et 20 000 habitants	2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants
De 20 001 à 35 000 habitants	3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants
De 35 001 à 50 000 habitants	4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants
De 50 001 à 65 000 habitants	5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants

Le mode de représentativité



Proposition de répartition des comités de bassin de l'EPAGE Loing



Les comités de bassin

- 14 comités de bassins travaillent et proposent les études et travaux appliqués aux enjeux de chaque territoire
- Animé par un Vice Président délégué en lien avec un technicien rivière référent
- Chaque commune est représentée par un délégué
- Élus + partenaires techniques et financiers
- Un débat d'orientation budgétaire spécifique à chaque comité de bassin puis présentation en comité syndical

Deux échelons de gouvernance
de la proximité et adapté aux enjeux de chaque sous bassin



Document de travail - Juin 2018
SIVLO



- **Contributions des EPCI**

- Basé sur le critère démographique

- 3 €/hab

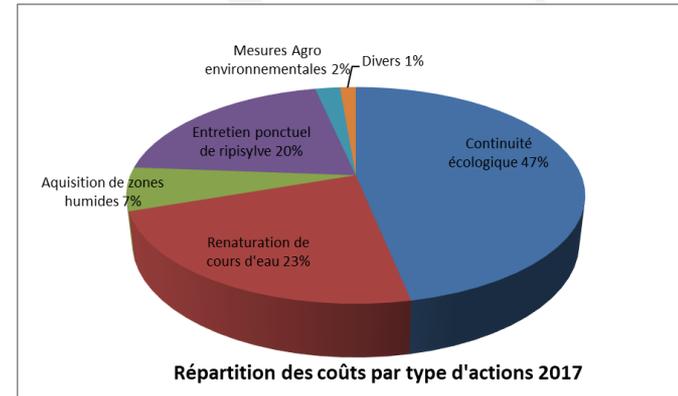
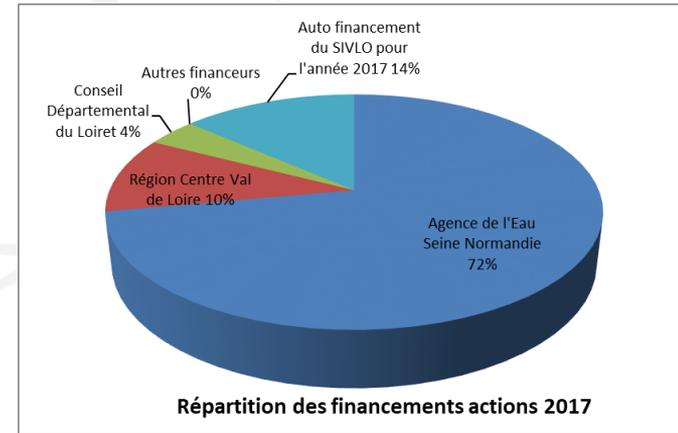
- 828 000 € de contributions annuelles des EPCI en 2019

- Forte implication des partenaires financiers (entre 70 et 95%)
- AESN, CD45, 77 et 89 Régions Centre Val de Loire, Ile de France, Bourgogne Franche Comté

- Mise en place de la Taxe facultative GEMAPI (à l'initiative de chaque EPCI)

- Sur le principe, le taux attendu de la taxe est arrêté par l'organe délibérant de l'EPCI avant le 15 avril de l'année d'application de la taxe. Le CGI fixe un plafond : le produit ne peut excéder 40 € par habitant résidant sur le territoire relevant de la compétence.

- BP 2020 5 millions €



Proposition de Mode de représentativité et contributions prévisionnelles des EPCI membres au 1er janvier 2019 - EPAGE Loing

EPCI	Pourcentage de l'EPCI-FP dans le bassin du Loing	Population totale de l'EPCI-FP (source BANATIC janvier 2018)	Population théorique de l'EPCI-FP sur le Bassin du Loing	Contribution prévisionnelle au 1er janvier 2019	Nombre de voix délibératives	Nombre de délégués
CA du Pays de Fontainebleau	9,10%	70 362	6 401	19 202,12 €	6	2
CA Montargoise et Rives du Loing	100,00%	64 215	64 215	192 645,00 €	64	5
CC Berry Loire Puisaye	11,71%	19 227	2 251	6 754,08 €	2	2
CC Canaux et Forêts en Gâtinais	97,09%	28 806	27 967	83 900,79 €	28	3
CC de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne	98,20%	21 267	20 885	62 654,00 €	21	3
CC de l'Aillantais	4,08%	10 685	436	1 307,42 €	1	1
CC de Puisaye-Forterre	54,41%	36 382	19 794	59 381,76 €	20	2
CC des Loges	6,15%	42 440	2 612	7 834,99 €	3	2
CC des Quatre Vallées	100,00%	17 757	17 757	53 271,00 €	18	2
CC du Gâtinais en Bourgogne	67,67%	17 770	12 024	36 073,11 €	12	2
CC du Jovinien	3,48%	22 109	769	2 306,41 €	1	1
CC du Pithiverais-Gâtinais	39,31%	26 564	10 441	31 323,29 €	10	2
CC Gâtinais Val de Loing	97,57%	19 364	18 893	56 678,43 €	19	2
CC Giennesoises	26,22%	26 345	6 908	20 722,77 €	7	2
CC Moret Seine et Loing	79,25%	40 048	31 736	95 208,80 €	32	3
CC Pays de Montereau	30,16%	42 549	12 831	38 492,90 €	13	2
CC Pays de Nemours	62,28%	30 936	19 268	57 802,79 €	19	2
CC Yonne Nord	3,87%	24 926	965	2 893,65 €	1	1
		561 752	276 151	828 453,31 €	277	39

EPCI membres de l'EPAGE Loing	18
nombres de communes	269
nombres de délégués	39
nombres de voix délibératives	277
nombres d'habitants concernés	276 151
contributions prévisionnelles	828 453,31 €
contribution GEMAPI (en €/hab) :	3,00 €

Attribution du nombre de voix : 1 voix attribuée par seuil de 1 000 habitants

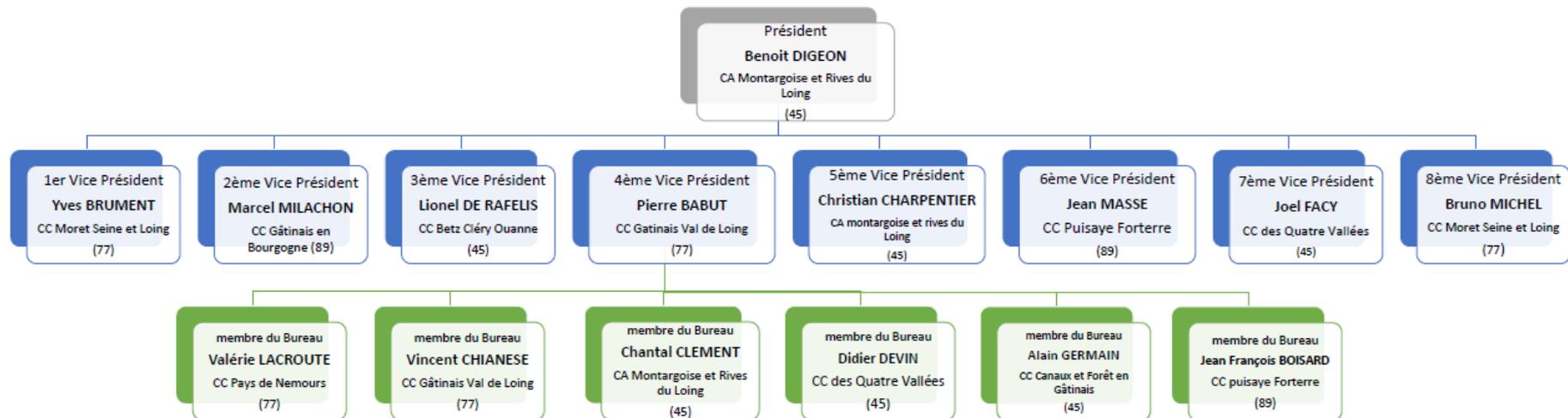
Attribution du nombre de délégués :

< à 1 000 hab = 1 délégué

1 000 à 20 000 hab = 2 délégués

1 délégué supplémentaire par tranche de 15 000 habitants

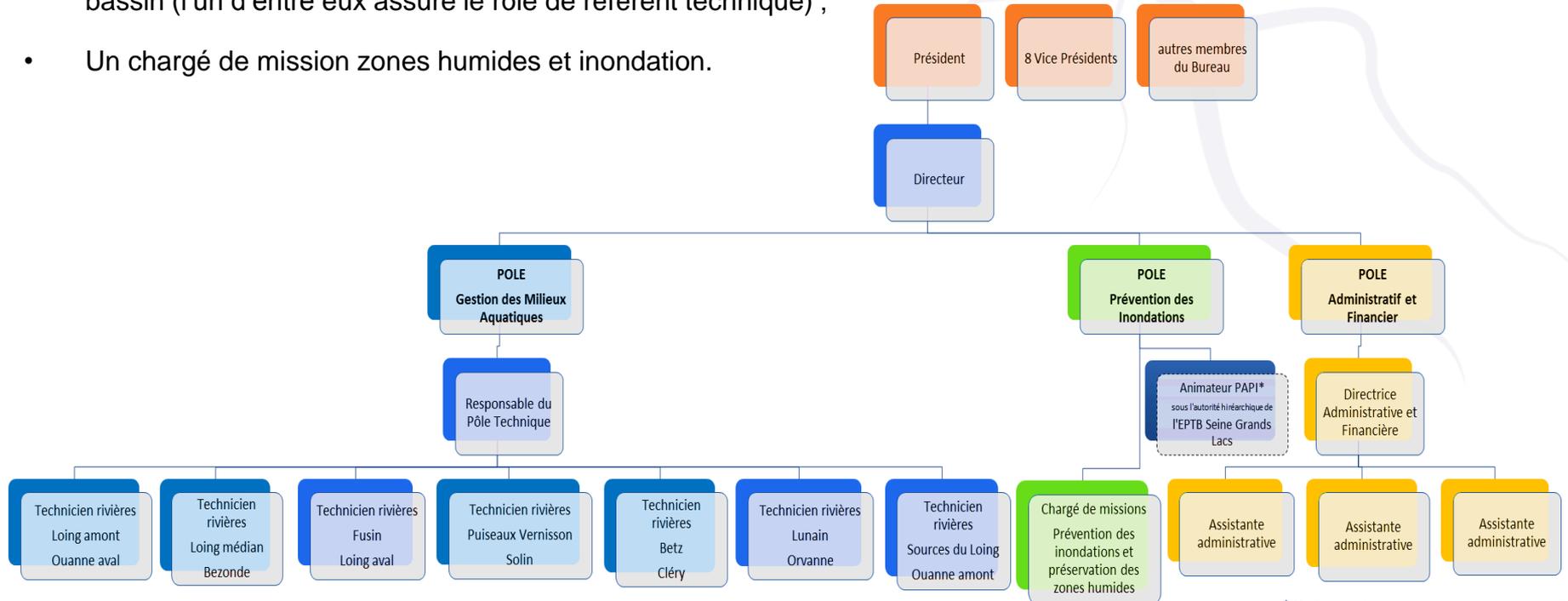
Une équipe politique adaptée



Une équipe technique et administrative renforcée

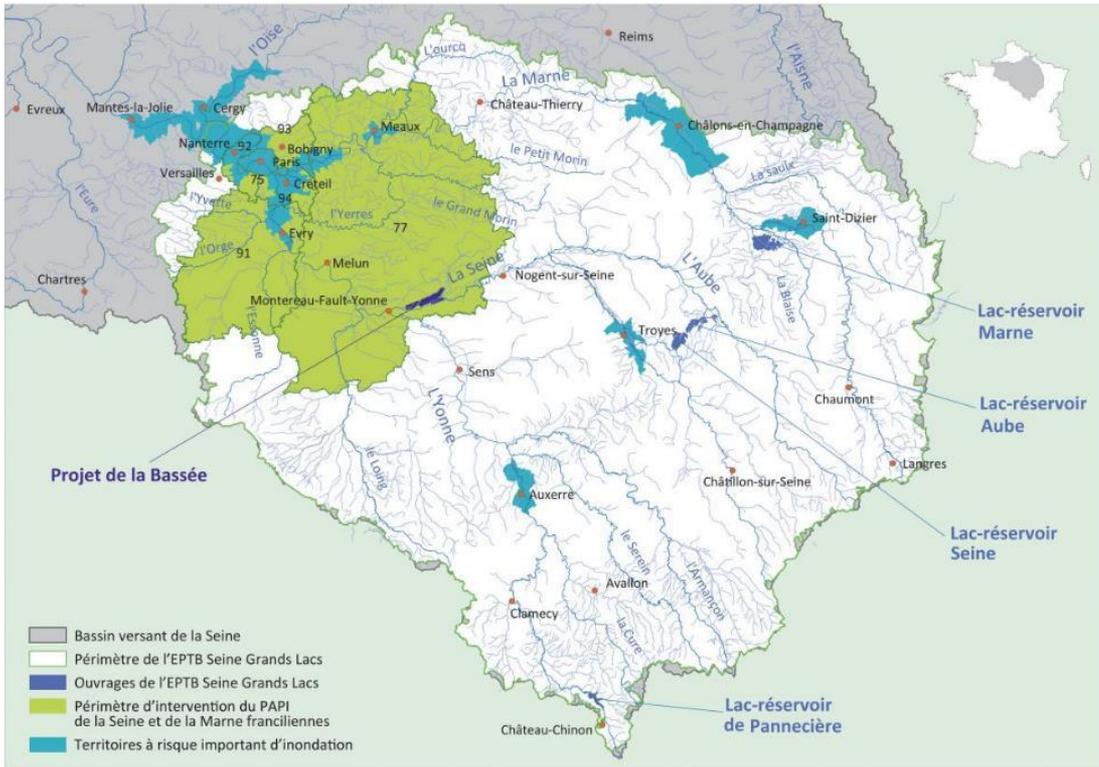


- Un directeur ;
- Un pôle administratif composé d'une directrice administrative et deux assistantes administratives ;
- Un pôle technique composé de 7 chargés de missions milieux aquatiques : chacun ayant en charge deux comités de bassin (l'un d'entre eux assure le rôle de référent technique) ;
- Un chargé de mission zones humides et inondation.



Le PAPI d'intention

- Partenariat entre EPAGE Loing et EPTB Seine Grands Lacs
- Les 18 EPCI ont mandaté l'EPTB Seine Grands Lacs afin d'assurer l'animation et le portage du PAPI d'intention sur le bassin du Loing
- Signature d'une convention entre EPCI et EPTB Seine Grands Lacs



Un outil pour la prévention des inondations, le PAPI

Vice-président chargé du PAPI

Chargé de mission Inondations



- PAPI = Programme d'Actions de Prévention des Inondations = Outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités ;
- Objectif : gérer les risques d'inondation afin d'en réduire leurs conséquences sur les populations, les activités économiques et l'environnement ;
- Défini à une échelle hydrographique cohérente : le Bassin du Loing ;
- Financement ETAT (Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs = dits « Fonds Barnier »).
- Des actions GEMAPI et Actions non-GEMAPI : plusieurs maîtres d'ouvrage dans ce programme d'action.

L'élaboration du PAPI d'intention du Loing

- Décision d'élaborer un PAPI sur le Loing prise suite aux inondations exceptionnelles ayant touchées le bassin en mai-juin 2016.
- Objectifs de la démarche PAPI sur le Loing :
 - Etablir un diagnostic partagé du territoire vis-à-vis du risque d'inondation ;
 - Responsabiliser l'ensemble des acteurs : élus, associations, particuliers, entreprises, ... ;
 - Rappeler que le risque d'inondation est inhérent au territoire pour anticiper davantage et rendre le territoire plus résilient.

Le PAPI au stade d'intention sur le bassin du Loing

vise à **définir la stratégie territoriale**

de gestion du risque d'inondation du bassin du Loing

à court, moyen et long terme via notamment :

- L'amélioration de la connaissance du risque,
- La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens,
- L'amélioration de la prévision des crues et de l'alerte,
- La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme, ...



Le PAPI d'intention du Loing, un outil pour la prévention des inondations

- Plusieurs maîtres d'ouvrage dans un PAPI en fonction des compétences de ceux-ci
- Pas uniquement des actions relevant de la compétence GEMAPI



ZONES D'EXPANSION DES CRUES
& BIODIVERSITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

Actions GEMAPI

Exemples :

- Action 1-1 : Etude hydrologique et hydraulique sur le bassin du Loing
Maître d'ouvrage : EPAGE du Bassin du Loing
- Action 6-2 : Définition d'une stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion des crues
Maître d'ouvrage : EPAGE du Bassin du Loing
- Action 7-1 : Etude des aménagements hydrauliques sur le bassin du Loing
Maître d'ouvrage : EPAGE du Bassin du Loing

Actions hors GEMAPI

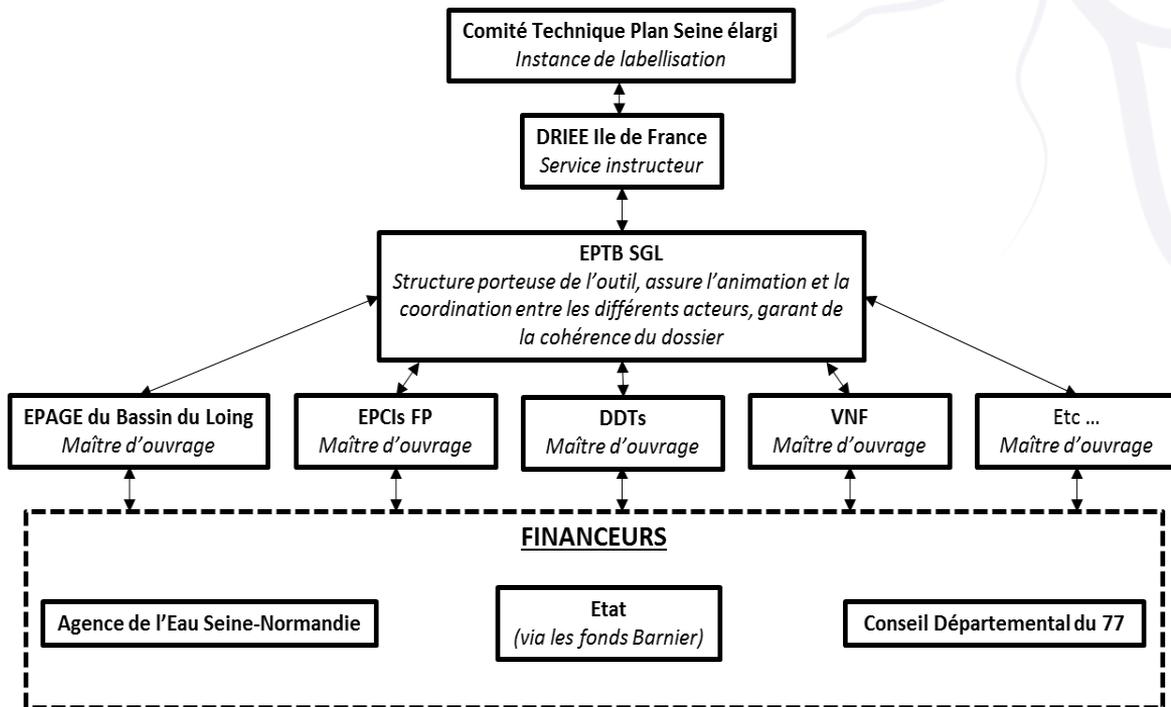
Exemples :

- Actions 1-4 : Programme de pose de repères de crue
Maîtres d'ouvrage : EPCIs-FP
- Actions 3-1 : Accompagnement des collectivités dans la réalisation / la mise à jour des PCS
Maîtres d'ouvrage : DDTs / Préfectures
- Actions 5-2 : Diagnostic de vulnérabilité territoriale
Maîtres d'ouvrage : EPCIs-FP



Le PAPI d'intention du Loing, un outil pour la prévention des inondations

- Un outil mobilisant un grand nombre d'acteurs



Point d'étapes du PAPI d'intention du Loing

- Diagnostic du BV / rencontre des 18 EPCI : Janvier à mai 2019
- Elaboration du programme d'actions : Février à décembre 2019
 - Rédaction des fiches d'actions par les futurs maîtres d'ouvrage (échéance fixée avant la fin juin 2019)
 - Rencontre entre l'animatrice du PAPI et les potentiels financeurs
 - Consultation du public et prise en compte des remarques
 - Délibération des maîtres d'ouvrage
- Labellisation du PAPI d'intention : Janvier à juin 2020 (Comité plan Seine)
 - Instruction du dossier par les services de l'Etat
 - Prise en compte des remarques des services de l'Etat par l'animatrice
 - Passage en Comité technique Plan Seine
- Finalisation PAPI d'intention : Juillet à septembre 2020
 - Préparation et signature de la convention cadre de financement
- Mise en œuvre PAPI d'intention : Octobre 2020



Un Contrat Eau & Climat (11^{ème} Programme d'aides AESN)



Vice-président chargé du CTEC

Chargée de mission CTEC

- Objectif : mener les actions de GEstion des Milieux Aquatiques (GEMA) sur l'ensemble du bassin versant du Loing;
- Un programme pluriannuel d'actions par comité de bassin ;
- Un programme d'action 2020-2024 intégrant :
 - ✓ toutes les actions gémapiennes menées par les anciennes structures gémapiennes ;
 - ✓ les actions gémapiennes ciblées dans les études/diagnostics des cours d'eau ;
 - ✓ Possibilité d'ajouter des actions en milieu de contrat.
- Outil purement opérationnel : signature EPAGE et partenaires financiers uniquement.

Un état des lieux 2019 révélant des masses d'eau relativement dégradées

Code Masse d'Eau	Nom de la Masse d'Eau	Sous-UH	OBJECTIF chimique 2016-2021	OBJECTIF écologique 2016-2021	Etat Chimique	Etat écologique	Etat fonctionnel PDPG 89-45-77
FRHR74A	le Loing de sa source au confluent de l'Ouanne (exclu)	Loing Amont	Bon état 2027	Bon état 2021	Mauvais	Moyen	Peu perturbé
FRHR74B	le Ruisseau du Bourdon de l'amont du lac du Bourdon au confluent du Loing (exclu)	Loing Amont	Bon état 2015	Bon état 2027	Mauvais	Médiocre	Dégradé
FRHR75	l'Aveyron de sa source au confluent du Loing (exclu)	Loing Amont	Bon état 2027	Bon état 2021	Bon	Moyen	Très perturbé
FRHR76	le Loing du confluent de l'Ouanne (exclu) au confluent de la Cléry (exclu)	Loing Intermédiaire	Bon état 2027	Bon état 2021	Mauvais	Bon	Peu perturbé
FRHR77	l'Ouanne de sa source au confluent du Branlin (exclu)	Ouanne	Bon état 2027	Bon état 2015	Mauvais	Bon	Dégradé
FRHR78	le Branlin de sa source au confluent de l'Ouanne (exclu)	Ouanne	Bon état 2027	Bon état 2021	Mauvais	Bon	Dégradé
FRHR79	l'Ouanne du confluent du Branlin (exclu) au confluent du Loing (exclu)	Ouanne	Bon état 2027	Bon état 2015	Mauvais	Moyen	Peu perturbé
FRHR80	le Puiseaux de sa source au confluent du Loing (exclu)	Loing Intermédiaire	Bon état 2027	Bon état 2027	Mauvais	Médiocre	Très perturbé
FRHR80-F4218000	le Vernisson	Loing Amont	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon	Médiocre	Très perturbé
FRHR81B	le Solin de sa source au confluent du Loing (exclu)	Loing Intermédiaire	Bon état 2015	Bon état 2027	Mauvais	Mauvais	Dégradé
FRHR82	la Bezonde de sa source au confluent du Loing (exclu)	Loing Intermédiaire	Bon état 2015	Bon état 2027	Mauvais	Moyen	Très perturbé
FRHR84	la Cléry de sa source au confluent du Loing (exclu)	Loing Intermédiaire	Bon état 2027	Bon état 2015	Mauvais	Moyen	Conforme
FRHR86	le Fusin de sa source au confluent du Petit Fusain (inclu)	Loing Aval	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon	Mauvais	Peu perturbé
FRHR87	le Fusin du confluent du Petit Fusain (exclu) au confluent du Loing (exclu)	Loing Aval	Bon état 2015	Bon état 2027	Bon	Moyen	Peu perturbé
FRHR88A	le Loing du confluent de la Cléry (exclu) au confluent de la Seine (exclu)	Loing Aval	Bon état 2015	Bon état 2021	Mauvais	Bon	Peu perturbé
FRHR88B	le Betz de sa source au confluent du Loing (exclu)	Loing Intermédiaire	Bon état 2015	Bon état 2021	Bon	Bon	Très perturbé
FRHR88C	l'Orvanne de sa source au confluent du Loing (exclu)	Loing Aval	Bon état 2015	Bon état 2021	Mauvais	Moyen	Dégradé
FRHR89	le Lunain de sa source au confluent du Loing (exclu)	Loing Aval	Bon état 2027	Bon état 2021	Mauvais	Moyen	Perturbé

Un programme d'action adapté aux enjeux identifiés

- **Enjeu 1** : Restauration de la continuité écologique ;
- **Enjeu 2** : Restauration hydromorphologique des cours d'eau ;
- **Enjeu 3** : Entretien des rivières – restauration par gestion sélective de la ripisylve et des embâcles ;
- **Enjeu 4** : Préservation et restauration des zones humides : stratégie d'acquisition foncière ;
- **Enjeu 5** : Acquisition de connaissances par des études complémentaires et des suivis longue-durée sur l'ensemble du bassin versant ;
- **Enjeu 6** : Sensibilisation du grand public sur la préservation des milieux aquatiques et l'adaptation au changement climatique ;
- **Enjeu 7** : Animation pour la mise en œuvre des actions par comité de Bassin.

Montants des actions en fonction des enjeux majeurs :



ENJEUX	MONTANT (HT en €)
Enjeu 1 : Restauration de la continuité écologique	10 159 034 €
Enjeu 2 : Restauration hydromorphologique	5 047 500 €
Enjeu 3 : Entretien des rivières	983 000 €
Enjeu 4 : Préservation et restauration des zones humides	834 000 €
Enjeu 5 : Acquisition de données / amélioration de la connaissance	1 404 000 €
Enjeu 6 : Communication / Sensibilisation sur la préservation des milieux aquatiques et l'adaptation au changement climatique	153 000 €
Enjeu 7 : Cellule d'animation pour la mise en œuvre des actions	1 995 852 €
TOTAL	20 576 386 €



Bienvenue sur le site de L'ÉPAGE

Pandente itaque viam fatorum sorte tristissima, qua praestitutum erat eum vita et imperio spoliari, itineribus interiectis permutatione iumentorum emensis venit Petobionem oppidum Noricorum, ubi reseratae sunt insidiarum latebrae omnes, et Barbatio repente apparuit comes, qui sub eo domesticis praefuit, cum Apodemio agente in rebus milites ducens, quos beneficiis suis oppigneratos elegerat imperator certus nec praemiis nec miseratione ulla posse deflecti.

Pour plus d'informations sur votre secteur, sélectionnez-le sur la carte ci-contre.

Scroll



276 000
habitants



3 000 km
de rivières



4 150 km²
de périmètre
de bassin versant



11
affluents

Entretien des rivières

Ratione sed ac gloriosam enim Simonides convenit perfecta ac perfecta lyricus.



Parlez-nous de vos rivières

Quos est diu adulabili fessaer clemens opifex et subagrestis maiestatis.



Voir nos vidéos

Principes propositum et revocari adulatorum obneum quoque iussisse in haec.



Merci de votre attention



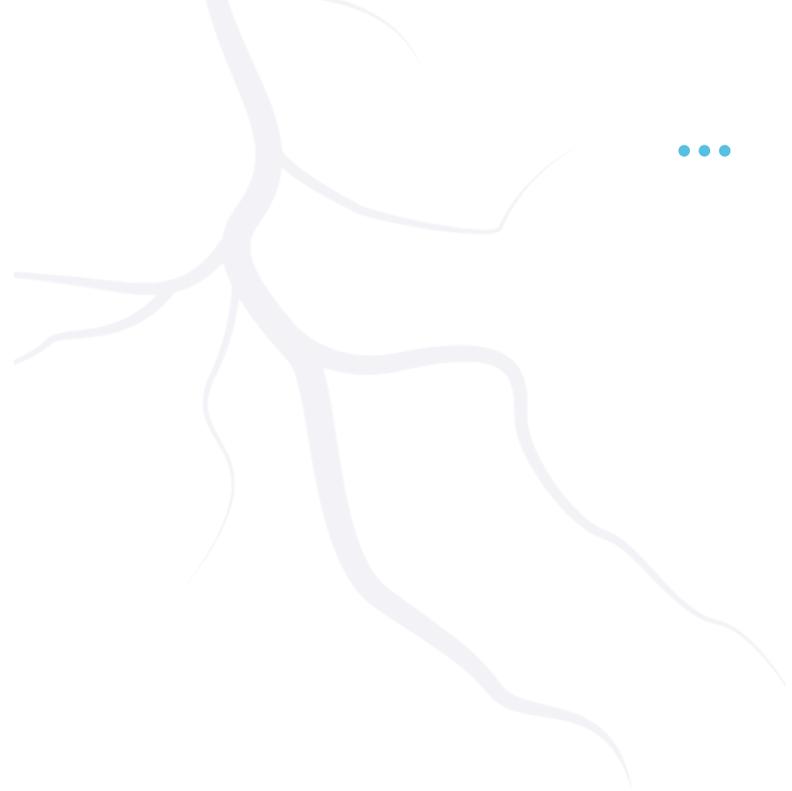
BASSIN DU LOING

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX

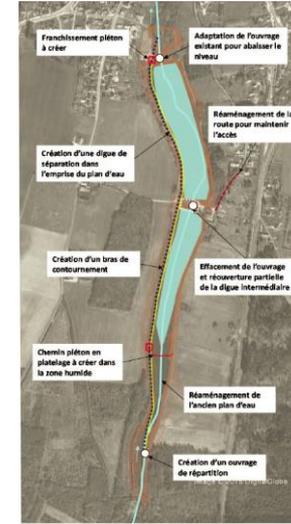


Agir ensemble au service des rivières

Quelques exemples d'actions réalisées



Déconnexion de plans d'eau sur cours



Etude de déconnexion des plans d'eau communaux de Nogent sur Vernisson
Restauration de champ d'expansion de crue sur environ 5 ha
Restauration de la continuité écologique du Vernisson



Travaux de reméandrage



Cours d'eau recalibré, absence de végétation rivulaire, réactivité accrue des inondations, impact fort sur l'aval



Cours d'eau renaturé, zone fonctionnelle d'expansion de crue, végétation présente, réduction de l'impact sur l'aval,
Zone de ralentissement dynamique



Exemple de Travaux de renaturation (recharge alluvionnaire)



*Quelques mois après travaux
Une dynamique naturelle améliorée, des habitats et écoulements diversifiés !*



Suivis morpho-écologiques et biologiques

Evolution du transport solide et de la mobilité du lit, évolution de la structure du peuplement piscicole, suivi de l'augmentation des zones de frayères effectives, thermie ...une série d'indicateurs potentiels !

Station témoin : zone à l'amont immédiat de la confluence avec l'Ouanne : morphologie quasi-conforme, écoulements variés, substrat mobile...



Acquisitions foncières de zones humides



Démarche renforcée de maîtrise foncière / restauration et préservation des champs d'expansion de crues /
Enjeux hydraulique et écologique forts !
Acquisition foncière par le SIVLO : 50 ha sur la vallée de l'Ouanne depuis 2015
Acquisitions en cours d'étude sur l'Ouanne, le Solin, le Betz, la Bezonde en 2018



Note de l'IPR	Classe de qualité		Evolution de l'indice Poisson Rivière				
< 7	Excellente		Situation	Année	Note IPR	Classe de qualité	
] 7 - 16]	Bonne						
] 16 - 25]	Médiocre		Avant travaux	2011	27,023	4	Mauvaise
] 25 - 36]	Mauvaise		Après travaux	2014	7,060	2	Bonne
> 36	Très mauvaise						



Indicateurs biologiques: Indice Poisson Rivière (IPR)